

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Sambreville

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE SOMBREFFE (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt de Sombreffe** dont l'auteur est le Service public de Wallonie – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Namur ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la Commune de Sombreffe propriétaire du bois des Mazuis et du terriil Sainte-Barbe.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 07/10/2021
18/08/2021	Du 23/08/2021 au 07/10/2021	Administration communale de Sambreville Grand-Place, B-5060 Sambreville Le 07/10/2021 à 15h00	<i>Par voie postale :</i> Collège communal de Sambreville Grand-Place, B-5060 Sambreville <i>Par e-mail :</i> gatupe@commune.sambreville.be

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune de Sambreville.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Sambreville à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 08/07/2020 jusqu'au 22/09/2020, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et sur rendez-vous le jeudi jusqu'à 20 heures à l'Administration communale, Services Urbanisme (071/260274).

Lorsque la consultation a lieu le jeudi après 16h30, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Conseiller en aménagement du Territoire – Mr Bodart M. - 071/260228.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement de Namur (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.411) et à la Direction de Namur du Département de la Nature et des Forêts (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.400).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est la commune de Sombreffe.

A Sambreville, le 11 aout 2021

Par le Collège :

Le Directeur Général f.f.,

Fabian MARTIN



Le Bourgmestre f.f.,

Olivier BORDON